

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 154/01

ÉFAI – 010401 – AFR 16/034/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## MAUVAIS TRAITEMENTS / CRAINTES DE TORTURE / « DISPARITION »

**BURUNDI**    **Salvator NDAMUHAWENIMANA, âgé de 14 ans**  
**Juvénal NDAYISENGA, son frère aîné dont on ignore l'âge**

Londres, le 20 juin 2001

Salvator Ndamuhawenimana, qui est âgé de 14 ans, a été arrêté le 15 juin 2001 par des soldats dans la capitale Bujumbura. Son frère, Juvénal Ndayisenga, a été arrêté le 20 juin quand il est venu lui apporter de la nourriture. On ignore où se trouve Juvénal Ndayisenga et il est fortement à craindre que les deux jeunes gens soient torturés.

Salvator Ndamuhawenimana a été arrêté au poste militaire de Kanga, dans le quartier de Kinama à Bujumbura, par des soldats qui lui avaient demandé de leur présenter sa carte d'identité. Il semble qu'il ait été accusé d'appartenir aux Forces nationales de libération (FNL), groupe armé d'opposition très actif dans la région de Bujumbura. Les deux frères sont originaires de Tenga (commune de Mutimbuzi) dans la province de Bujumbura rurale (la province qui entoure la capitale). Les FNL y ont une de leurs bases principales : ce pourrait être la raison pour laquelle les deux garçons ont été arrêtés bien qu'au moment de leur interpellation, ils vivaient à Kinama.

Salvator Ndamuhawenimana a été emmené au camp militaire de Ruziba, dans la commune de Mutimbuzi, où il aurait été frappé. Le 20 juin, Juvénal Ndayisenga s'est rendu sur place avec un autre membre de la famille pour lui apporter de quoi manger. Le commandant de la base militaire a refusé de laisser Juvénal Ndayisenga donner la nourriture à son frère et l'a arrêté à son tour lorsqu'il a vu sur sa carte d'identité qu'il était originaire de Tenga.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les affrontements se sont multipliés dans plusieurs régions du Burundi depuis août 2000, date à laquelle le gouvernement a signé un accord de paix avec les parties politiques et certains des groupes armés d'opposition engagés dans la guerre civile qui ravage depuis longtemps le pays. Les deux principaux groupes armés d'opposition n'ont pas signé l'accord et ne se considèrent donc pas liés par ses dispositions. Des centaines de personnes ont été tuées depuis août 2000, souvent dans des embuscades attribuées à ces deux groupes – les FLN et le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), actif principalement dans le sud du pays et le long de la frontière avec la Tanzanie.

Les FNL ont lancé une offensive prolongée contre Bujumbura le 24 février 2001, et occupé des parties du nord de la capitale pendant environ deux semaines, avant de battre en retraite aux alentours du 10 mars. Depuis ces attaques, le nombre de personnes soupçonnées, souvent arbitrairement, par les forces gouvernementales d'entretenir des liens avec les FNL et qui ont été torturées ou victimes d'une « disparition », a considérablement augmenté.

Les personnes détenues au Burundi sont couramment victimes d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements au début de leur détention. La situation est d'autant plus grave pour les personnes détenues par l'armée du fait qu'il s'agit le plus souvent de détention dans des lieux illégaux et sans aucun contact avec des proches ou des membres d'organisations humanitaires ou de défense des droits humains. Les individus soupçonnés d'être en relation avec des groupes armés d'opposition risquent tout particulièrement d'être victimes de sévices ; ils sont systématiquement frappés, maintenus attachés dans des positions extrêmement douloureuses, privés de nourriture et menacés de mort. Plusieurs personnes sont mortes en détention l'année dernière en raison des tortures qu'elles avaient subies.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / aérogramme** (en français ou dans votre propre langue) :

**Assurez-vous auprès des services postaux de votre pays que le courrier est bien acheminé jusqu'au Burundi.**

- appelez les autorités à révéler immédiatement où se trouve Juvénal Ndayisenga, que personne n'a revu depuis qu'il a été arrêté au camp militaire de Ruziba, dans la commune de Mutimbuzi ;
- demandez-leur de veiller à la sécurité et au bien-être de Juvénal Ndayisenga et de son frère âgé de 14 ans Salvator Ndamuhawenimana, actuellement détenu au camp militaire de Ruziba ; demandez que les deux jeunes gens soient immédiatement autorisés à recevoir les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin et à entrer en contact avec leurs proches et des représentants d'organisations humanitaires et de défense des droits humains ;
- cherchez à savoir pourquoi les deux frères ont été arrêtés et demandez leur libération immédiate, à moins qu'ils ne soient inculpés sans délai d'une infraction pénale prévue pour la loi, et pour laquelle il existe suffisamment d'éléments probants.

**APPELS À :**

**Remarque : La transmission des fax pouvant s'avérer difficile, nous vous invitons à faire preuve de persévérance (même si l'opérateur vous annonce que la ligne est en dérangement).**

**Président :**

Son Excellence

Major Pierre Buyoya

Président de la République

Présidence de la République

BP 1870, Bujumbura, Burundi

**Télégrammes :** Président, Bujumbura, Burundi

**Fax :** + 257 22 74 90

**Formule d'appel :** Monsieur le Président de la République,

**Ministre de la Défense :**

Colonel Cyrille Ndayirukiye

Ministre de la Défense nationale

Ministère de la Défense nationale

Bujumbura, Burundi

**Télégrammes :** Ministre Défense, Bujumbura, Burundi

**Fax :** + 257 22 56 86

**Formule d'appel :** Monsieur le Ministre,

**Chef de l'état-major général de l'armée :**

Général Major Vincent NIYUNGEKO

Chef de l'état-major général des Forces armées

État-major général des Forces armées

Ministère de la Défense nationale

BP 1870

Bujumbura, Burundi

**Télégrammes :** Chef État-major, Forces armées,

Bujumbura, Burundi

**Fax :** + 257 22 39 59 / 21 75 05

**Formule d'appel :** Mon Général, (si c'est un homme qui écrit)

/ Général, (si c'est une femme qui écrit)

**Procureur général de la République :**

Monsieur Gérard Ngendabanka

Procureur général de la République

Bujumbura, Burundi

**Télégrammes :** Procureur général, Bujumbura, Burundi

**Fax :** + 257 24 15 03

**Formule d'appel :** Monsieur le Procureur général de la République,

**COPIES À :**

**Ministre des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale :**

Monsieur Eugène Nindorera

Ministre des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale

Ministère des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale

Bujumbura, Burundi

**Fax :** + 257 21 38 47

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Burundi dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 1<sup>er</sup> AOÛT 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur Internet : [www.efai.org](http://www.efai.org)*